Extrait du OIEau

http://www.oieau.org/contenu/actualites-france-et-international/a/publication-la-mise-en-oeuvre-d-un

Services publics de l'eau et de l'assainissement : ACCM fait le choix de l'intérêt des usagers

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : dimanche 23 novembre 2014

OIEau

Copyright © OIEau

Réunis en séance publique du conseil communautaire le 19 novembre 2014, les élus d’Arles Crau Camargue Montagnette ont approuvé le mode de gestion en délégation de service public pour les services de l’eau et de l’assainissement.

Au terme de cette étude, il est apparu que le mode de gestion, à qualité de service égal, n’avait que peu d’impact sur les charges du service, donc sur le « prix de l’eau » que doit acquitter, au final, chaque usager abonné au réseau public.

Les élus ont donc décidé de privilégier l’intérêt final des usagers, en privilégiant le prix et la qualité du service : si la délégation de service public permet d’obtenir un meilleur prix à service équivalent, les habitants en sortiront gagnants.

Copyright © OIEau